



## PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

La Communauté de Communes Lodévois et Larzac mène une politique active de soutien à la rénovation du parc immobilier privé et affiche une volonté forte de faire disparaître de son territoire les logements insalubres ou vétustes, en particulier dans le cœur de ville de Lodève.

Les aides à l'amélioration de l'habitat et de mise en valeur des façades sont accessibles aux habitants des 28 communes de la communauté de communes.

## CONTACTS

### AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pour tout renseignement, contactez

**URBANIS** gratuitement

- Par téléphone : **04.67.90.90.67**
- Par mail : [defi.travaux@urbanis.fr](mailto:defi.travaux@urbanis.fr)

### PERMANENCES

- À Lodève, permanence d'information le jeudi de 10H à 12H30, dans les locaux de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, 1 place Francis Morand
- Au Caylar, permanence d'information Le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9H à 12H, dans les locaux de la Maison des services publics.

## CONTACTS OPÉRATION FAÇADES

Pour tout renseignement, contactez le service logement de la communauté de communes

- Par téléphone : **04.67.88.90.90**
- Par mail : [logement@lodevoisetlarzac.fr](mailto:logement@lodevoisetlarzac.fr)

Mes  
travaux ?  
Zéro souci !

Défi  
TRAVAUX  
Communauté de Communes  
Lodévois  
& Larzac



www.anagram.nationaleurf.fr / foobla. Imprimé sur papier recyclé  
Ne pas jeter sur la voie publique

## SPÉCIAL PROPRIÉTAIRES

RÉSIDENCE PRINCIPALE OU LOCATION

2015-2021

Mes  
travaux ?  
Zéro souci !



PROFITEZ D'AIDES  
FINANCIÈRES IMPORTANTES\*  
POUR LA RÉNOVATION  
DE L'HABITAT  
ACCOMPAGNEMENT  
GRATUIT \* SELON CONDITIONS EN VIGUEUR

Défi  
TRAVAUX  
Communauté de Communes  
Lodévois  
& Larzac



Lodève Périmètre  
Cœur de Ville (volet  
applicable aux copropriétés)

Défi  
TRAVAUX  
Communauté de Communes  
Lodévois  
& Larzac



Depuis septembre 2015, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac met en place une grande opération de rénovation de l'habitat et du cadre de vie appelée **Défi TRAVAUX**



Le dispositif, financé par la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil départemental de l'Hérault et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, permet aux propriétaires de valoriser leur bien immobilier et d'améliorer le confort des logements.

## UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET PERSONNALISÉ

Des professionnels sont mis à votre disposition par la Communauté de Communes Lodévois et Larzac pour vous accompagner dans votre projet :

- Conseils et diagnostics techniques
- Études de faisabilité
- Plan de financement prévisionnel
- Montage et suivi des dossiers de subvention
- Conseil pour bénéficier d'avantages fiscaux.

### ATTENTION !

- / Le logement doit être construit depuis plus de 15 ans
- / Les travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment
- / Demander en Mairie les autorisations d'urbanisme nécessaires
- / Ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'accord écrit des financeurs.

## AMÉLIORER SA RÉSIDENCE PRINCIPALE

“ Je suis propriétaire du logement que j'occupe, ou j'ai un projet d'acquisition pour y établir ma résidence principale. Je peux bénéficier d'aides financières pour m'aider à financer les travaux d'amélioration de mon logement ”

- Pour faire des économies d'énergie : **fenêtres, isolation, chauffage, ventilation, etc.**
- Pour adapter mon logement à mon handicap ou à ma perte d'autonomie : **douche adaptée aux personnes à mobilité réduite, monte-escalier, etc.**
- Pour entreprendre une rénovation complète de mon logement qui est en mauvais état général ou qui présente un danger pour ma sécurité : **toiture, électricité, etc.**

LES AIDES PROPOSÉES SONT SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

## RÉNOVER ET METTRE EN VALEUR LES FAÇADES

- L'aide s'applique pour les travaux de rénovation de façades anciennes sur toutes les communes du Lodévois, sur le centre de Lodève. Bénéficiez des aides bonifiées grâce à la Région Occitanie.

Vous bénéficiez des conseils d'un architecte spécialisé sur les façades pour vous assurer d'une bonne qualité de réalisation

## RÉNOVER POUR LOUER

“ Je suis propriétaire d'un logement que je loue ou que je souhaite mettre en location ”

- Je peux bénéficier d'aides financières pour m'aider à financer les travaux, pour proposer à la location un logement décent après travaux.
- Je m'engage à louer le logement pendant 9 ans à un niveau de loyer modéré.

## ORGANISER LES COPROPRIÉTÉS POUR GÉRER LES PARTIES COMMUNES DES IMMEUBLES

“ Je suis copropriétaire dans un immeuble dégradé situé dans le centre-ville de Lodève ”

- Les travaux concernent la remise en état des parties communes : **toiture, plancher, cage d'escalier (peinture, électricité, interphone, portes d'entrée), façade, etc.**

SI VOTRE IMMEUBLE N'A PAS DE SYNDIC, BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR VOUS AIDER À VOUS ORGANISER POUR VOTER LES TRAVAUX

L'AIDE EST PAYÉE AU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES